

Mata Utu, le 30 juin 2021

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Nouvelle phase de déconfinement du 1<sup>er</sup> juillet au 15 juillet 2021 à minuit

Le suivi de la situation sanitaire du Territoire présenté aux membres du COMIS le 30 juin a confirmé l'absence de nouveau cas positif depuis le 1<sup>er</sup> avril à Futuna et le 26 avril dernier à Wallis.

Dans le cadre du déconfinement progressif une nouvelle phase d'allègement des mesures de protection sanitaire est mise en œuvre pour une période de 15 jours à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

- 1) L'obligation du port du masque est supprimée dans les espaces publics extérieurs à l'exception :
  - de l'emprise de l'aéroport de Wallis – Hihifo
  - du quai de Mata' utu et du quai de Leava dans le respect du protocole sanitaire en vigueur
- 2) Le port du masque reste obligatoire en intérieur dans les établissements recevant du public.
- 3) Dans les établissements scolaires, l'obligation de port du masque en extérieur pendant les récréations est supprimée.
- 4) Les rassemblements au-delà de 100 personnes sont interdits sur la voie publique ou dans les espaces publics.
- 5) Les restaurants, cafés, bars et débits de boissons sont autorisés à accueillir du public, y compris à l'intérieur, dans la limite de 50 % de la capacité d'accueil de l'établissement et dans le respect du protocole sanitaire validé par l'agence de santé de Wallis et Futuna.
- 6) L'accueil dans les gymnases et équipements sportifs et couverts est à nouveau autorisé de même que la pratique des sports de combat, de contact, ainsi que les activités sportives et de loisirs en salle. Les stages collectifs doivent être organisés dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale.
- 7) Les cérémonies religieuses liées aux obsèques sont à nouveau autorisées dans le respect des mesures barrières et de distanciation physique selon le protocole sanitaire en vigueur, en plus des messes déjà autorisées avec une jauge fixée à 50 % de la capacité d'accueil (places assises) à 5h30 en semaine et à 6h00 le week-end.
- 8) Demeure interdit l'accueil du public dans les bingos.

En raison du taux de vaccination encore insuffisant pour une protection efficace de la population, cette nouvelle phase de déconfinement s'accompagne du maintien du respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, incluant le port d'un masque chirurgical à l'intérieur des ERP et la distanciation physique, dites « mesures barrières ».

Contact presse :  
Elizabeth BARKA-LAMOUR–Cheffe des services du cabinet du Préfet  
+00681.82.11.03

